



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Préfecture  
Direction des Actions économiques et des  
procédures environnementales  
Bureau des procédures environnementales

Liste des associations de protection de l'environnement  
agrées dans le cadre départemental et désignées pour prendre part au  
débat sur l'environnement au sein des instances consultatives  
départementales ayant vocation à examiner les politiques  
d'environnement et de développement durable

→ Ont été agréées dans le cadre départemental en tant qu'association de protection de l'environnement au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement :

**1- la fédération départementale des chasseurs du Cantal :** arrêté préfectoral n°2012-1322 du 20 septembre 2012.

**2- la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique :** arrêté préfectoral n°2012-1321 du 20 septembre 2012.

**3- l'association « maison des volcans » labellisée Centre Permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) :** arrêté préfectoral n°2012-1691 du 19 décembre 2012.

→ Ces associations ont été désignées pour prendre part au débat sur l'environnement respectivement par arrêté préfectoral n°2012-1445 du 17 octobre 2012, n°2012-1606 du 28 novembre 2012 et n°2013-212 du 15 février 2013.

Les arrêtés ont été publiés au recueil des actes administratifs de l'État dans le département ([www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr))